

du 2 Juillet 1970

portant nomination de Mr Emile POISSON
 en qualité de Conseiller Technique pour
 les questions diplomatiques et économiques
 au Cabinet de Mr Justin AHOMADEGBE-TOMETIN,
 Membre du Conseil Présidentiel

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
 CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
- VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG du 5 juin 1970 qui l'a complété ;
- VU le Décret N°92/PC/MFAEP du 13 juin 1964, fixant la rémunération des personnels non fonctionnaires servant dans les cabinets ministériels ;
- VU le Décret N°70-85/CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets des Présidents, du Président de la Cour Suprême et des ministres,

DECRETE :

Article 1er - Mr Emile POISSON est nommé Conseiller Technique pour les questions diplomatiques et économiques au Cabinet de Mr Justin AHOMADEGBE-TOMETIN, Membre du Conseil Présidentiel.

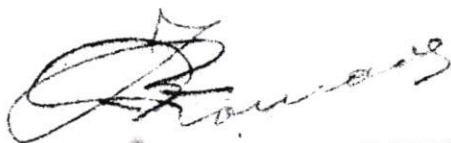
Article 2 - Dans l'exercice de ses fonctions, Mr Emile POISSON bénéficie, pour sa rémunération, des dispositions du décret N°92/PC/MFAEP du 13 juin 1964 et du décret N°70-85/CP du 11 mai 1970.

Article 3 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

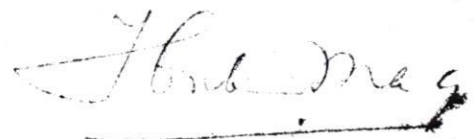
Fait à COTONOU, le 2 Juillet 1970

par le Président du Conseil
 Présidentiel, Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,

Le Membre du Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

pr le Ministre des Finances
 absent, le Ministre de la Santé Publique
 et des Affaires Sociales, chargé de
 l'intérim,



Hubert OUASSA

Ampliatiions : PCP 6 - MCP 6
 CS 6 - CES 5 - SGG 4 - IAA 1
 DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4
 DEP-DGAJL-Dtton Stat. 6 - DI 8
 DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Charc
 Intéressé 1.